



COMMUNIQUE DE PRESSE du 13 septembre 2013

**Information sur l'avortement sur internet :
le Haut Conseil demande les moyens
d'une communication volontariste et pérenne de l'Etat.**

Le Haut Conseil a remis à la Ministre des Droits des femmes son rapport sur l'information sur l'IVG sur internet adopté le 12 septembre en Assemblée plénière.

Alors qu'une information fiable et accessible est fondamentale pour garantir l'exercice du droit à l'avortement par les femmes, les organisations anti-IVG sont les plus visibles et accessibles sur internet.

Le Haut Conseil estime que si des pistes juridiques peuvent apporter des solutions à moyen terme, l'efficacité et l'urgence appellent l'Etat à innover et s'adapter sur le terrain de l'information et de la communication sur l'IVG sur internet.

Pour un discours public volontariste et accessible, le Haut Conseil recommande le **financement d'un dispositif global à quatre piliers** assurant, dans la durée, une information fiable et de qualité sur l'IVG :

- RECOMMANDATION n°1 : Créer un site internet institutionnel dédié à l'avortement à destination des femmes et des professionnels ;
- RECOMMANDATION n°2 : Mettre en place un numéro de téléphone national « guichet unique » à quatre chiffres, anonyme et gratuit ;
- RECOMMANDATION n°3 : Mettre en place une « équipe IVG » de veille et d'animation ;
- RECOMMANDATION n°4 : Organiser la 1ère campagne nationale d'information concernant la question du droit à l'avortement.

Après un état des lieux de l'information relative à l'avortement sur internet et un décryptage des stratégies des anti-choix, le rapport présente les pistes juridiques envisagées, avant de détailler les recommandations retenues sur le terrain de l'information et de la communication.

Le rapport dans son intégralité est disponible au lien suivant : <http://bit.ly/18g2eSc>.